

# **WIZERNES**



Réuni le 7 Avril 2021 sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte de la décision du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **- Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021 -**

La dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, accordée pour la commune par arrêté de l'Inspecteur d'académie en 2017 arrivant à échéance, il est décidé, en accord avec le conseil d'école, de solliciter l'Inspecteur de l'Éducation Nationale afin de maintenir l'organisation actuelle de la semaine scolaire à la rentrée 2021 répartie sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

### **- Implantation d'une station relais par Orange -**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer un bail avec la Société Orange pour l'implantation d'Équipements techniques au lieu-dit La Fontaine Sainte Claire, moyennant un loyer annuel de 1 000 €.

### **- Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Électricité -**

Dans le cadre des conventions passées avec la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais pour la perception et le contrôle de la TCCFE, le conseil municipal accepte que la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE soit reversée à la commune à 95 % à compter de Janvier 2022.

### **- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer -**

Il est décidé d'adhérer au service commun du numérique créé par la CAPSO. Le socle de base concernant l'infrastructure technique du bâtiment, sur lequel il sera possible d'ajouter "à la carte" de la téléphonie, de la gestion des postes de travail, de l'impression, des applicatifs métiers, de la vidéo protection.

### **- Aménagement du centre-ville -**

Dans le cadre du projet de réalisation d'un ensemble immobilier sur le site de l'activité de commerce de boissons place Jean Jaurès, après son départ, et suite à la convention pré-opérationnelle signée avec l'Établissement Public Foncier, le Maire est autorisé à signer la convention opérationnelle ayant pour objet de définir les engagements des différentes parties en vue de la réalisation du projet et de décrire la nature et la stratégie de l'intervention opérationnelle, le bilan financier, le périmètre et le calendrier de l'opération.

### **- Bibliothèque municipale -**

Il est décidé, sur proposition du gestionnaire de la bibliothèque, d'autoriser la destruction des livres hors d'usage, et de répartir les plus anciens qui ne sont plus empruntés dans les boîtes à lire de la Commune.

## **PERSONNEL**

### **- Tableau des effectifs -**

Il est décidé de modifier le tableau des effectifs afin de permettre le recrutement d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique.

## **URBANISME**

### **- Accès au parking de la future maison médicale -**

Le conseil municipal décide d'acquérir un terrain d'une surface de 190 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique, appartenant aux propriétaires du logement situé 1 place Jean Jaurès, afin de pouvoir sortir de la future maison médicale par ce chemin.

## **FINANCES**

### **- Attribution des subventions 2021 -**

Les subventions communales qui seront attribuées aux différents organismes et associations en 2021 sont arrêtées, pour un montant total de 30 557 €.

### **- Budget annexe du Val de Wisques et Services généraux - Compte de gestion du Receveur Municipal et Compte Administratif -**

Les comptes de gestion du Receveur, conformes aux écritures de la comptabilité administrative, sont adoptés.

L'examen des comptes administratifs 2020 du budget annexe du Val de Wisques et du budget général, font apparaître les résultats suivants :

#### **Budget Annexe**

<b><i>LIBELLE</i></b>	<b><i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i></b>	<b><i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i></b>
Recettes de l'exercice	203 506,19 €	179 458,59 €
Dépenses de l'exercice	203 505,59 €	203 505,59 €
Résultat antérieur	688 819,83 €	- 179 458,59 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>+ 688 820,43 €</b>	<b>- 203 505,59€</b>

#### **Budget général**

<b><i>LIBELLE</i></b>	<b><i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i></b>	<b><i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i></b>
Recettes de l'exercice	2 565 396,79 €	581 866,33 €
Dépenses de l'exercice	2 191 148,31€	481 225,79 €
Résultat antérieur	401 920,57 €	299 069,50 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>776 169,05 €</b>	<b>399 710,04 €</b>

#### **Affectation des résultats**

##### **Budget annexe**

Il est décidé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 002 (recettes de fonctionnement reporté).

##### **Services généraux**

Compte tenu des résultats constatés, le Conseil décide d'affecter les crédits à hauteur de 200 000 € à la section d'investissement au titre de l'autofinancement, le solde soit 576 169,05 € devenant l'excédent de fonctionnement reporté.

- **Résidence du Val de Wisques - Budget Annexe -**

Le Budget Primitif 2021 est adopté. Il fait apparaître :

- **En section de fonctionnement** : un montant de 782 947,85 € en dépenses et de 1 471 758,28 € en recettes. Les dépenses se composent de frais de terrains et d'études et de travaux de réseaux et de voirie, les recettes étant réalisées par la vente des parcelles aménagées, des opérations d'ordre budgétaire et l'excédent de fonctionnement reporté.

- **En section d'investissement** : un montant de 722 276,77 € en dépenses et de 727 057,85 € en recettes. Les dépenses et les recettes sont essentiellement des opérations d'ordre budgétaire entre les deux sections. Toutefois les dépenses résultent également du déficit à la clôture de l'exercice antérieur.

- **Fiscalité locale directe - Fixation des taux de taxes foncières -**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la suppression de la Taxe d'Habitation pour les communes à partir de 2021, compensée par le versement du produit 2020 de la part départementale, et du mode de calcul de coefficient correcteur afin que cette compensation se fasse à l'euro près, considérant le produit attendu pour assurer l'équilibre du budget, décide de maintenir les taux d'imposition 2021 au niveau de ceux de 2020, majoré du taux du département pour le foncier bâti (18,88 % + 22,26 %), et de les fixer comme suit :

- Taxe sur le Foncier Bâti ..... 41,08 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti ..... 59,34 %

- **Services généraux - Budget Primitif 2021 -**

Le Budget Primitif est adopté. Il s'équilibre en dépenses et recettes à :

- Fonctionnement ..... 3 188 535,05 €
- Investissement ..... 3 072 610,17 €

Les crédits d'investissements concernent :

Le remboursement en capital des emprunts, les crédits reportés, les travaux en régie, et les opérations d'ordre, ainsi que les crédits nécessaires aux prévisions d'investissement : l'aide aux primo-accédants, les frais d'étude pour la réfection de la toiture de la salle des sports du Chocquet, les gros travaux de voirie et l'aménagement de parkings, le remplacement de poteaux incendie, l'acquisition de matériel de transport, l'acquisition de matériel informatique pour les services administratifs et les écoles, l'acquisition de mobilier pour le groupe scolaire, la cantine et la bibliothèque, l'acquisition d'illuminations de Noël, l'acquisition de matériel et d'outillage pour les services Techniques, la voirie, et le groupe scolaire, les travaux de la maison médicale, les travaux rue d'Hallines, et les travaux du pont et de la rue P. Mendès France.

L'équilibre de la section est assuré par l'attribution du fonds de compensation de la T.V.A., le virement de la section de fonctionnement, les amortissements des immobilisations, l'affectation du résultat, les recettes reportées d'un montant de 1 244 490 € et un emprunt estimé à 70 000 €.

- **Travaux d'aménagement de la rue d'Hallines et du Val de Wisques -**

Le Conseil Municipal accepte de prolonger les délais d'exécution des marchés avec les différentes entreprises, et de ce fait de ne pas appliquer les pénalités de retard prévues au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

- **Médecine professionnelle et préventive -**

Le Maire est autorisé à signer la convention portant renouvellement de l'adhésion de la commune au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Pas-de-Calais, pour une durée de 3 ans moyennant une cotisation annuelle de 100 € par agent.

## **AU TITRE DES INFORMATIONS**

- Monsieur EVRARD :

- Informe que le Président de la CAPSO a sollicité les communes pour avoir les fichiers des personnes de plus de 65 ans qui ne sont pas vaccinées et qui souhaitent le faire, afin de se charger de prendre les rendez-vous. Des questionnaires seront distribués dans les boîtes aux lettres, à rendre en mairie pour le 14 Avril.

- Fait part de l'abattage des arbres malades au terrain rue du Chocquet qui sera aménagé en parking bien utile lors des manifestations associatives qui ont lieu à la salle des sports.

- Monsieur SACÉPÉ informe de l'avancement des travaux en cours :

- Maison médicale : les menuiseries extérieures sont démontées, tout le terrain est débarrassé, et les murs qui devaient être enlevés le sont.

- Pont rue Pierre Mendès France : Le démarrage des travaux est prévu le 25 Mai et le démontage du pont aux environs du 15 Juin.

## **AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES**

Est évoqué la dangerosité du non-respect de sens interdits et le constat de la diminution d'excréments d'animaux dans le secteur du groupe scolaire.

Le Maire,



Pierre EVRARD